

VERBATIM – EVENEMENT DE LANCEMENT DU DEBAT

Introduction

La soirée de lancement du débat public « L'eau potable en Ile-de-France » a donné lieu à des échanges entre le public présent sur la péniche, lieu de la soirée de lancement, et les maîtres d'ouvrage, principalement le SEDIF.

Au cours de ces échanges, de nombreux aspects du projet ont été abordés : le prélèvement de 15% d'eau supplémentaire et le rejet des concentrats, les enjeux liés à l'augmentation du prix de l'eau, la question de la surconsommation électrique des usines. Les échanges ont également abordé des aspects politiques, réglementaires et de gouvernance : les enjeux liés à la réglementation française et européenne, et à la qualité de l'eau potable actuellement distribuée en Île-de-France, les questions liées à l'interconnexion et à l'accès à l'eau...

Verbatim des échanges

Intervention

Bonjour, je suis **Daniel Marcovitch, président d'Arceau Ile-de-France**.

Je me permets de faire une remarque sur ce qui a été dit pas le Vice-président du SEDIF, lors de sa présentation du projet, au sujet de la réglementation.

La directive eau potable, qui vient d'être transposée en droit français, est principalement orientée vers l'obligation, pour toutes les collectivités locales, de permettre l'accès, à toutes et tous, à l'eau potable. La directive-cadre sur l'eau de 2000, transposée en 2004, fixe quant à elle des objectifs de préservation et de restauration de l'eau et des milieux aquatiques.

C'est dans ce cadre-là que l'AESN finance la retenue à la source des polluants. Et c'est ainsi que, en 2021, 3 tonnes de micropolluants ont été retenus avec l'aide de l'AESN.

Ce qui est regrettable, me semble-t-il, c'est que ce projet donne l'idée qu'on peut aller vers un permis à polluer. Alors que c'est vers la retenue de la pollution à la source qu'il faut aller et que la réglementation tend. Et qu'il va donc à contre-courant de ce que souhaite la réglementation européenne et française.

Réponse de Luc Strehaiano (1er Vice-Président du SEDIF)

Sur le reproche de dire qu'on pollue. On prend dans le milieu naturel ce qu'il y a et on enlève de l'eau potable les micropolluants.

Effectivement les micropolluants retournent dans le milieu naturel mais on n'ajoute rien au milieu naturel, puisque on met des séquestrants pour prolonger la durée de vie des membranes et on les récupère après lavage, il y a du phosphore dedans et ce phosphore part dans l'égout et part en épandage agricole et vous savez que le phosphore ça fait partie du liquide top et qu'il fait bon pour la végétation courte. Sur le fait qu'il faille, et moi j'adhère tout à fait volontiers à cette idée, préserver la ressource à la source, sauf qu'aujourd'hui nous avons un constat c'est que la ressource n'est pas de bonne qualité et que les polluants, même si on arrête aujourd'hui de les utiliser, ils ont une durée de vie. Et on parle de « polluants éternels », les PFAS, etc., ce n'est pas pour demain. On a des décennies devant nous et on ne peut pas raisonnablement pendant des décennies alimenter en eau, alors qu'on sait qu'elle contient des résidus médicamenteux, des micropolluants, des microplastiques, des perturbateurs endocriniens. C'est notre devoir de les enlever.

Ensuite, sur le bilan pour l'habitant. Ce n'est pas le Sedif qui a fait l'étude, nous avons confié à deux bureaux d'études, Deloitte d'abord et In Extenso ensuite, et ils ont regardé le bilan. Effectivement nos usines sont consommatrices d'électricité. Pourquoi ? C'est un processus physique : on filtre l'eau à travers des pores de dimension de 10^{-11} mètres, tout petits tout petits pour l'OIBP, et pour passer à travers ces pores il faut pousser. Donc il y a de la pression, il y a de la perte de charge et c'est donc cette énergie.

débat public organisé par

Mais quand on prend la bonne enveloppe et que l'on regarde ce qui est économisé ou l'énergie électrique par les usagers parce que ce qui nous intéresse nous c'est qu'on raisonne pas en silos c'est pas la consommation purement de l'usine, c'est la consommation de l'usine et des produits distribués et on prend donc ce qui se passe chez les consommateurs et on voit que le bilan énergétique il est encore bénéficiaire c'est à dire qu'on va finalement consommer moins de kilowattheures au global que ce qu'on consomme aujourd'hui avec les filières classiques. Ça c'est le premier et le second point c'est qu'on a fait faire des études, car effectivement il y aura une augmentation du prix d'eau, qu'on ne cache pas, entre trente et quarante centimes. Mais je réponds, quand on dit que ça va coûter à l'utilisateur, ça ne va pas coûter à l'utilisateur et puis je rappelle que quand on regarde l'augmentation du prix de l'eau potable sur la facture d'eau, depuis 1983, l'augmentation du coût de l'eau potable a été inférieure au coût d'inflation.

Paola Orozco-Souël (Présidente de l'équipe du débat)

Vous pouvez consulter le DMO, la synthèse, la plaquette.

Je vais vous répondre sur la question des modalités du Débat Public mais avant ça, je vous propose qu'on s'organise : pour les questions qui concernent le débat public, les réponses seront apportées par la Commission, pour les questions qui concernent le projet, les réponses seront apportées par le Sedif. Je vous prierais d'être concis pour que tout le monde puisse s'exprimer, parce qu'évidemment, et malheureusement, on n'a pas toute la soirée. Alors, pour répondre à la personne qui demande pourquoi il n'y a que trois rencontres publiques ?.

Sachez que les problèmes techniques ne nous ont pas permis de vous présenter le déroulé complet du débat. Vous avez tout à fait raison, on ne peut pas s'arrêter évidemment à trois lieux alors que l'Île de France est beaucoup plus vaste et que les communes du Sedif sont beaucoup plus nombreuses. Il est évidemment prévu d'être présents partout mais aujourd'hui nous avons des autorisations ou des confirmations notamment de ces Mairies et c'est la raison pour laquelle on vous présente ces dates. M. Strehaiano nous invite dans sa commune et nous sommes ravis d'avoir une confirmation et l'autorisation ce soir d'aller chez lui. Dans tous les cas, vous aurez les dates des prochaines rencontres au fur et à mesure que nous aurons les confirmations et les autorisations pour que la Commission puisse aller dans ces espaces.

C'est ça la différence et c'est ça la raison pour laquelle vous ne voyez aujourd'hui que quelques dates, malheureusement toutes les dates du débat ne sont pas fixées mais bien entendu on a l'intention d'aller partout où on sera accueillis et y compris au-delà des communes adhérentes au Sedif, puisque comme je vous l'ai dit au début de mon intervention, ce débat concerne tout le monde.

Intervention

Bonsoir, je suis **Pascal Grandjeat, usager** qui a saisi la CNDP au printemps pour s'étonner que le Sedif qui, en novembre 2015 lorsqu'il a adopté son seizième plan, a dit : ce seizième plan, va préparer notre passage à l'OIBP. C'est-à-dire qu'on aurait dû en fait, pour qu'effectivement le projet soit révoquant, comme l'évoquait madame Paola Orozco-Souël, pour pouvoir remettre en cause l'opportunité du projet lui-même, saisir la CNDP à ce moment-là et non pas une fois que tout est plié et que l'appel d'offres est lancé pour en rester à ce qui est indiqué dans la troisième page du dossier intégral, qui est éventuellement d'améliorer le cahier des charges si possible ou éventuellement tenir compte des améliorations des usagers.

Pour autant, même si pour nous il est évident qu'on ne peut pas attendre du Sedif spontanément qu'il remette en cause une décision prise depuis huit ans. Vous imaginez la somme de règlements de comptes internes que ça impliquerait si tout ce travail fait depuis huit ans était avéré qu'il a été fait sans concertation préalable, ça nous semble quand même important à l'occasion de ce débat de le rappeler, et on remercie la Commission du Débat Public de le faire, en l'élargissant à l'eau potable, pour qu'un peu plus d'habitants pensent qu'ils ont le droit de s'en occuper, tout simplement, qu'ils ont le droit de réfléchir à ces questions et je voudrais quand même alors là je ne sais pas si la question relève du Sedif ou de la Commission, sans mauvaise foi.

Nous nous sommes adressés à la CNDP tout simplement parce qu'entre le cahier de charges qui est soumis aux entreprises où on parle effectivement de mise en place de l'OIBP. Et l'OIBP, même quand on ne touche pas sa bille comme nous, modestes usagers, on a bien compris à partir des explications du SEDIF à Arvigny que ça déminéralisait l'eau, voilà, et que donc après on était obligé de remettre de l'eau. Alors si M. Strehaiano nous dit donc que le dossier fait par le SEDIF pour Arvigny était faux, effectivement ça va devenir compliqué de savoir à partir de quelles données on discute et de quel projet, voilà. Et donc là maintenant on a un projet qui évoque effectivement qu'à travers une même

filière membranaire il y aurait éventuellement une partie d'OIBP avec déminéralisation complète et une partie qui serait panachée qui fait que miraculeusement l'eau qui allait sortir de la filière serait entre huit et douze, juste pile poil ce qui est conforme à la santé. Voilà donc c'est quand même un enjeu sérieux, il faut qu'on ait des cartes en main, actuellement on a des documents contradictoires par rapport à ça.

Et dernier point oui que je voulais quand même rapidement soulever par rapport à la suite du débat. Je crois qu'on a évoqué que M. Strehaiano souhaitait partir en vacances. Je pense effectivement quelqu'un qui dans sa première intervention, nous fait le tour de force de dire que quarante centimes multipliés par cent vingt mètres cubes ça fait quatre centimes par an, je pense qu'il vaut mieux qu'il parte en vacances et qu'effectivement on laisse des gens un peu plus sérieux s'occuper de traiter le dossier.

Animateur

Madame la parole est à vous

Intervention 2 (Personne non identifiée)

La qualité de l'eau, grâce à vous, ne sera jamais, on va dire totalement pure mais est-ce que vous ne pouvez pas en parlant à des cultivateurs, à des maires, envisager des plans dépolluants. C'est-à-dire qu'un certain nombre d'usagers puis les gens, des cultivateurs, des mairies, tout ça, prennent en compte le problème d'avoir une eau d'une meilleure qualité, qu'il faut l'améliorer, c'est très important. Avez-vous des maires, des cultivateurs pour vous aider dans votre tâche qui est très compliquée?

Animateur

Merci pour votre intervention. Alors on prend une autre question, intervention avant de passer la parole au Sedif pour répondre.

Intervention

Michel Bisson, j'ai le plaisir de présider à l'agglomération Grand Paris Sud et Eau du sud francilien qui a pour vocation de gérer l'approvisionnement en eau de 1.4M de Franciliens.

D'abord pour vous remercier évidemment pour l'organisation de ce débat sur l'eau, sur l'eau, et surtout sur la qualité de l'écoute dont j'ai pu bénéficier il y a quelques temps maintenant.

Remercier aussi le président de ce que vous avez annoncé tout à l'heure. C'est vrai que le SEDIF est un grand acteur de l'eau en Ile-de-France, vous avez beaucoup accentué votre discours sur la maîtrise publique. C'est important qu'il y ait une maîtrise publique d'un bien aussi essentiel. Donc autant je vous rejoins sur la maîtrise publique, autant je vous rejoins un peu moins sur l'installation de l'OIBP pour plusieurs raisons avant de les décliner de manière très très rapide, je voulais juste dire qu'on a eu l'occasion d'être confrontés à ce débat-là.

Ce n'était pas un débat organisé comme ici c'était un micro débat, mais un débat malgré tout intéressant. Puisque sur le territoire de Grand Paris Sud, nous avons une usine qui appartient au SEDIF, qui est l'usine d'Arvigny. Le SEDIF souhaitait installer l'OIBP. Cela a fait débat pour arriver en conclusion à la Commission d'Evaluation des Risques Sanitaires qui a rendu un avis défavorable, rendu aussi par toutes les associations environnementales, par tous les élus du 77, par le Conseil départemental 77, par le Conseil départemental 91. Bref tout le monde était opposé à ce projet. Le Préfet a donc entériné la décision que l'OIBP à Arvigny ne peut pas se faire.

Les 4 arguments qui ont été entendus :

1. La conformité. Aujourd'hui, la conformité est importante, si l'on se réfère à des réglementations françaises et européennes. Ce n'est pas aux opérateurs d'inventer des règles ou des réglementations (peut-être pour de bonnes raisons). Si l'on veut que dans ce pays, l'on respecte les institutions publiques et la démocratie, il nous faut respecter ceux qui font les normes, normes françaises et européenne en matière d'eau. Ce n'est pas au SEDIF d'inventer une norme supplémentaire.

2ème argument : écologique. 15% d'utilisation d'eau en plus à l'heure où le Président de la République nous parle de sobriété, et il a tout à fait raison. A l'heure où on parle de qualité d'eau. Aujourd'hui, les concentrats vont être rejetés en Seine. L'AESN nous dit dans le scénario le pire, certes : l'étiage de la Seine risque de baisser de 30%. Ces 15% de concentrats sont extrêmement importants à l'heure où nous nous battons collectivement pour que l'eau en Seine soit la meilleure possible.

3. L'argument économique : 0.40€ en plus, c'est plus que doubler le prix de la production dans la facture d'eau. C'est énorme. La dimension sociale est énorme. Cela ne posera pas de problèmes à certaines familles mais il y en a de nombreuses pour qui le pouvoir d'achat est un sujet éminemment important.

Dernier élément : l'élément démocratique. En Ile-de-France, il existe une demi-douzaine de grands opérateurs d'eau. Il est important qu'il y ait des échanges entre ces opérateurs. Un opérateur ne peut pas imposer aux autres un système. Il faut qu'on échange entre nous. Peut-être l'OIBP a des qualités, je n'en sais rien mais échangeons préalablement.

Bref, l'eau est un bien essentiel, c'est un bien commun. Il est nécessaire de travailler de manière écologique, sociale et démocratique.

Intervention

Bonsoir à tous **Pierre Chevallier, Vice-Président d'Aquavesc**, un syndicat qui est à cheval sur le 78 et le 92, je suis venu avec Philippe Leroy qui est le Directeur Général des services. Je voulais remercier la présidente du débat de nous accueillir ce soir.

Je vois que le débat devient extrêmement actif tout de suite, et d'ailleurs notre collègue Michel Bisson est rentré dans le vif du sujet de façon très forte. Ma question elle est la suivante : en tant que représentant d'un syndicat important de la région parisienne, je voulais poser la question à madame la présidente de savoir de quelle manière la concertation entre nous va s'opérer ? Parce qu'on parle des communes une par une, mais est-ce qu'en tant que syndicats au même titre que Grand Orly etc. et d'autres syndicats on va pouvoir avoir des échanges avec vous-même, le SEDIF, les habitants ?

Je rappelle aussi qu'il y a une concertation entre les grands acteurs de l'eau de la région parisienne portant sur la ressource, sur la sécurisation etc. Voilà je vous remercie donc de la réponse que vous pourrez m'apporter pour savoir comment on pourrait contribuer à tout cela.

Paola Orozco-Souël (Présidente de l'équipe du débat)

Merci pour cette question.

L'objectif de ce débat est d'offrir à la fois des espaces de rencontre et de débat, de réels débats, je le maintiens, pour entendre les questions qui comptent, pour que les participants, les citoyens, les Franciliens, les opérateurs, puissent regarder les enjeux en face par rapport à ce projet. Et on ira partout où on sera accueillis pour recueillir l'ensemble des arguments et pour cela bien entendu tous les publics sont invités à participer à ce débat. Nous sommes encore en train de faire des propositions de dates pour qu'il y ait des rencontres et notamment dans le cadre d'ateliers d'approfondissement de ces questions pour que les acteurs de l'eau comme vous, puissiez participer et faire état, effectivement, des arguments et des problématiques ou des enjeux que pose ce projet. Donc, et notamment, tous les acteurs qu'on a rencontrés pendant cette phase préparatoire du débat seront invités à discuter dans des espaces mis en place pour cela et ces discussions seront également rendues publiques pour que toutes les personnes qui n'ont pas pu participer à ces rencontres puissent également suivre le débat. Donc ne vous inquiétez pas, c'est prévu et surtout s'il vous plaît si vous voulez suivre le débat, si vous voulez participer au débat, venez nous voir si on a pas encore vos coordonnées, on pourra ainsi noter, soit un mail, soit une adresse pour pouvoir vous tenir informés et vous inviter à participer. Je vous laisse à nouveau la parole....

Intervention

Bonjour, **Jean-Luc Touly, Conseiller Municipal de Wissous et délégué au SEDIF**. Alors je voudrais rétablir une certaine vérité sur d'abord le prix de l'eau, il représente sur la facture des usagers puisqu'on est là pour les usagers d'abord, et non simplement pour les questions idéologiques, il représente environ 30 % donc le reste c'est l'assainissement et les redevances, c'est les taxes... 30 % et je vous rappelle que le prix de l'eau du SEDIF était en 2019 à 1,75€ il est aujourd'hui à 1,47 et dans les communes notamment de l'Essonne il est largement supérieur à 2€ voire 2,5€.

C'est simplement les éléments. Le SEDIF c'est 9 % de fuite, 85% de renouvellement.

Merci à la CNDP d'organiser ce débat parce que souvent on est dans la pure idéologie et non pas dans les choses concrètes de la gestion. Donc le SEDIF a anticipé effectivement, par rapport à des normes qui évoluent, les normes européennes qui vont évoluer et donc effectivement la question est de savoir si c'est le progrès technique qui va résoudre le problème ou simplement si on va lutter politiquement tous ensemble pour que l'agriculture intensive ne pollue pas. Évidemment on en reparle dans cinquante ans parce que les choses comme on voit au niveau de la retraite ça ne se passe pas aussi

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 44 49 84 24
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/eau-potable-idf>

facilement... Donc c'est un problème de santé. Est ce qu'on peut accepter comme ce qui se passe en Guadeloupe avec le chlordécone, qu'on ait des produits qui sont mauvais pour la santé, quand on parle de certains pesticides, et les cocktails de pesticides qui posent de graves problèmes, donc est-ce qu'on peut aujourd'hui dire qu'on ne fait rien puisque j'ai pas entendu d'alternative des gens qui disent que c'est pas bien l'OIBP et est-ce qu'on fait en fin de compte le jeu des multinationales de l'eau en bouteilles qui ne sont pas non plus terribles et qu'au niveau des normes il y a beaucoup moins de paramètres au niveau du contrôle que la qualité de l'eau du robinet.

Donc voilà, c'est les éléments que je voulais mettre en débat pour ne pas simplement, même si moi je suis plutôt favorable à la régie, mais le SEDIF c'est 133 élus, peu de gauche parce qu'ils sont tous sortis pratiquement, des élus de droite. Moi je suis à l'élu d'une commune de droite et tout en étant de gauche et je suis pour la régie mais pas comme dans l'Essonne pour la régie tout en payant à Suez 100 millions d'euros. Donc, le débat est beaucoup plus compliqué qu'on ne pense mais restons sur l'OIBP, ou alors est ce qu'il y a une autre alternative technique qui pourrait nous résoudre en dehors évidemment de lutter en amont contre la pollution d'origine agricole rapidement pour la santé des habitants ?

Animateur

Merci, une autre intervention ?

Intervention

Oui bonsoir merci pour ce débat, **Yann Fradin, association Espaces.**

Je voulais juste poser la question, qu'on puisse évoquer dans l'ensemble des débats la question de la végétalisation des berges de Seine et des milieux humides qui aujourd'hui peinent beaucoup en Ile-de-France et notamment au cœur d'agglomérations et qui contribueraient à son niveau à l'amélioration de la qualité de l'eau qui est la base du débat. Merci.

Intervention

Je suis **Luc Blanchard, Co-président de France Nature Environnement Ile de France**, je me retrouve dans beaucoup des questions qui ont été posées.

Il y a une chose dont on n'a pas parlé et qui quand même me semble importante, c'est que bien sûr le SEDIF a les moyens de faire l'OIBP. Mais qu'en est-il des petites communes, y compris en Ile-de-France, qui n'ont pas les mêmes moyens, et qui pourtant sont soumises aux mêmes pollutions ?

Réponse de M. Luc Strehaiano

En ce qui concerne l'anticipation de la réglementation:

Votre intervention me fait penser au règlement sur l'amiante. Nous aurions mieux fait de ne pas attendre le règlement sur l'amiante.

En ce qui concerne la facture d'eau, nous avons une redevance pour Voies Navigables de France entre autres et nous attachons beaucoup d'attention à cela sur la végétalisation.

Le bassin versant de l'eau qui est utilisé par le SEDIF correspond à 12% du territoire national.

En ce qui concerne Arvigny : le SEDIF a acheté l'usine d'Arvigny dans le cadre de sa politique d'ultime secours. En effet nous avons plus de 97% de l'eau que nous distribuons qui est de l'eau de surface (issue d'un fleuve et de deux rivières) et un peu moins de 3% qui est issue de nappes et il faut effectivement que ces usines fonctionnent à minima en cas de gros pépin (pollution des cours d'eau).

Et puis, chemin faisant, après l'achat d'Arvigny, il nous a semblé opportun d'en faire un pilote.

Nous nous sommes dit : ou bien on fait un pilote sur une usine exploitée par un délégataire ou bien on le fait chez nous et donc le choix a été fait de faire un pilote sur l'usine d'Arvigny.

Mais cela présentait un souci particulier, et quasiment un péché mortel vis-à-vis écologistes, puisqu'on puise dans la nappe une eau très calcaire, on la traite, et on rejetait dans la Seine par une canalisation assez longue au niveau de Seine-Port d'ailleurs, un effluent qui était chargé de calcaire dont les coefficients de dispersion montraient tout ça. Mais sur le principe c'était assez difficile.

Vous avez des associations qui n'ont pas été favorables, des élus qui n'ont pas été favorables, et le Préfet, avec le courage qui caractérise parfois la Préfecture, n'a pas pris d'option ce qui fait que « pas

d'avis vaut refus ».

Il ne faut pas oublier que l'usine d'Arvigny était prévue pour être un pilote industriel et effectivement l'unité avait été taillée pour pousser des équipements à leur extrémité et nous avions prévu de reminéraliser un petit peu.

Mais effectivement, comme prévu dans le cahier des charges respecté par les différents soumissionnaires et préparé par des services du SEDIF, il n'est pas question de reminéraliser l'eau en sortie. On sait très bien que si on boit de l'eau distillée de grande pureté, eh bien les cellules éclatent, et cette eau très pure est donc mortelle. Et l'eau qui sort aura une qualité entre la Volvic et l'Evian.

Intervention

Bernard Loup, Président de Val d'Oise Environnement

Pour poursuivre la question précédente sur l'agriculture, Je rappelle que la région parisienne a le pourcentage de la surface agricole utile en bio la plus faible de France et qu'en Ile-de-France, avec une moyenne nationale d'un peu plus de 10%, on est au mieux à 6-7 % pour certains départements de la périphérie et que le Val d'Oise est simplement à 3 % de surface agricole utile en bio.

Hier je lisais un article avec l'intervention d'un maraîcher bio qui indique que si toutes les communes jouaient le jeu, les maraîchers bio ne manqueraient pas de clients: les clients c'est la restauration collective.

Je sollicite la bonne volonté des AMAP et des citoyens pour consommer une nourriture de qualité et je m'adresse aux élus présents qui sont dans les syndicats qui gèrent l'eau pour qu'ils passent à la restauration collective avec des aliments sains et de qualité issus de l'agriculture biologique.

On passera plus tard à la grande distribution mais là, il y a une responsabilité politique directe des élus au niveau de l'Ile-de-France pour améliorer la qualité de l'eau qu'il faut après nettoyer.

Intervention

Membre de Coordination Eau Ile-de France

J'aimerais qu'on prête attention aux différentes techniques de traitement de l'eau (quelles sont les moins coûteuses, les moins énergivores, les moins impactantes pour l'environnement) et qu'on fasse la comparaison avec l'OIBP. Dans les Yvelines il peut y avoir une différence énorme du prix de l'eau (parfois 30%) qui est pourtant desservie par le même réseau de distribution.

Intervention

Bonjour, moi je suis un simple usager. Je voulais savoir combien de temps il se passait avec le nouveau dispositif avant qu'il y ait maintenance et est-ce qu'elle est simple ou pas ? Les gens qui travaillent dans ces usines maîtrisent- ils la chose ?

Intervention (Personne non identifiée)

Petite question sur ce qui a pu être dit par le Vice- Président du SEDIF sur le fait que l'eau n'avait pas besoin d'être reminéralisée. Moi je suis un lecteur attentif des documents du débat public et il y a page 60 du document qui est sur le site de la CNDP, l'explication très précise que l'eau osmosée ne peut pas être consommée directement car elle est trop peu minéralisée et doit donc être reminéralisée par mélange d'eau. Le mélange d'eau est expliqué dans le dossier soumis à la discussion. L'osmose inverse basse pression, c'est ce sur quoi sont consultés aujourd'hui les entreprises dans le cadre de l'appel d'offres lancé par le Sedif. Donc c'est une chose qui pour le moins pose question. Une question en quelques secondes sur le fait que dans ce document-là moi quand j'entends la Présidente de la CNDP ou de la Commission Particulière, je suis enthousiasmé mais il y a quand même un vrai problème c'est que ce document ou ces documents ne sont vérifiés par aucune source extérieure au SEDIF, sont totalement orientés voire contradictoires.

Paola Orozco-Souël (Présidente de l'équipe du débat)

Alors je vais laisser le SEDIF répondre à ces 2 questions

Réponse de M. Luc Strehaiano

Je confirme qu'il n'y a pas de nécessité de reminéraliser l'eau à la sortie du traitement par Osmose

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 44 49 84 24
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/eau-potable-idf>

Inverse Basse Pression et que l'on aura une eau en sortie sans faire venir du carbonate de calcium ou que sais-je ou du chlorure de sodium pour remettre des minéraux dans l'eau.

Sur la question qui a été posée par Monsieur sur la technique. Je crois qu'on peut le rassurer justement parce que depuis 1999 nous opérons à Méry/Oise une unité de nanofiltration et la différence entre la nanofiltration et l'OIPB sur les pores des membranes c'est que dans un cas la dimension des pores est de 10^{-9} nanomètres et dans le cas de l'OIPB c'est grosso modo cent fois plus petit. Et donc nous connaissons très bien le fonctionnement c'est un fonctionnement qui est physique on lave de temps en temps par flux inverse les membranes et puis les membranes ont évidemment une durée de vie de sept à huit ans mais le coût d'une membrane ce n'est pas le coût de l'installation complète et au bout de 7 à 8 ans on les remplace.

Alors il y a une petite anecdote, si Madame la Présidente me permet de la raconter. Lorsque nous avons installé la nanofiltration à Méry, et là il y avait un vrai saut technologique et un vrai risque qui avait été pris. On avait d'ailleurs isolé la commune d'Auvers-sur-Oise pour voir comment réagissaient les conduites etc...avec une eau très différente par rapport à l'eau que l'on faisait avant notamment sur la dureté et sur le calcaire.

Et donc, à l'époque, nous avons spéculé en disant : "il y aura de la concurrence et aujourd'hui les membranes sont chères mais il va y avoir de la concurrence". Il n'y a pas eu de concurrence sur ce type de membranes de nanofiltration mais les durées de vie que nous avions estimées à 5 ans elles ont plutôt été entre 7 et 8 ans et donc ce qu'on avait escompté comme gain sur le remplacement des membranes on l'a largement compensé par la durée de vie. Aujourd'hui, quand on passe à l'OIBP, les membranes sont directement dérivées du dessalement de l'eau de mer et donc il y a beaucoup plus de fabricants beaucoup plus de concurrence et l'avantage de ce procédé, je l'ai dit dans mon exposé, c'est qu'on peut ensuite, en changeant les membranes, avoir des membranes qui pourront faire face aux nouveaux perturbateurs endocriniens, aux nouveaux effets cocktails, parce qu'on retrouve dans l'eau des produits qu'on n'y a pas mis puisqu'ils ont la fâcheuse manie de se marier entre eux et de produire de nouveaux éléments, pas très bons. Donc, sur le fonctionnement, nous maîtrisons et c'est finalement assez simple.

Paola Orozco-Souël (Présidente de l'équipe du débat)

Merci

Pour répondre à votre intervention sur le document du SEDIF, petite explication de comment ça fonctionne : le document que vous avez entre les mains qui a été distribué par le SEDIF a été rédigé par le SEDIF. La Commission s'assure que les informations dont elle a connaissance se trouvent dans ce dossier. Nous ne pouvons pas porter la contradiction, nous sommes neutres par rapport au projet et au sujet, nous ne portons pas l'information non plus sur le projet. En revanche, on vous offre tout l'espace et toute la place pour que vous puissiez justement venir dire en quoi et pourquoi ces informations diffusées par le SEDIF, sont pour vous fausses ou ne correspondent pas, ou sont inexactes ou doivent être corrigées.... Et c'est ça l'objectif. Tous les arguments, tous, seront pris en compte dans notre compte-rendu qui sera rédigé à l'issue du débat.

On vous invite donc à porter la contradiction, à interroger le projet du SEDIF. Le document dont vous parlez présente le projet du SEDIF. A vous d'apporter des documents, si vous en avez, qui portent une contradiction. Et ils seront bien entendu rendus disponibles et accessibles au grand public sur le site Internet du débat.

Intervention

Merci, bonjour, je suis **Edith Felix, je suis Co-Présidente de Coordination Eau IDF**. J'ai appris ce soir que, donc, RTE était impliqué dans le débat, et, voilà, je ne suis pas surprise finalement parce que M le Vice-Président a l'air de complètement oublier qu'on est dans une période de dérèglement climatique et que la question de la ressource en énergie, le problème climatique, est un problème dont tous les citoyens sont conscients. La question de la sobriété énergétique dans ce projet est fondamentale. Deux directions très importantes pour essayer d'atténuer le dérèglement climatique : la question de l'énergie et la question du cycle de l'eau (gérer l'eau en amont et les pollutions). Même dans la question de la potabilisation. Nos syndicats d'assainissement commencent à se préoccuper de la gestion des eaux pluviales. Pour la potabilisation, le SEDIF devrait aussi s'emparer du sujet et avoir des actions sur cette question-là. Ces deux questions : sobriété énergétique et gestion des eaux pluviales, là, ça a été complètement balayé par le projet. Ce projet est complètement antithétique de ces deux piliers qu'il nous faut prendre à bras-le-corps aujourd'hui.

Réponse de M.Luc Strehaiano et Mme Coralie Duplan du SEDIF

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 44 49 84 24
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/eau-potable-idf>

Sur la sobriété énergétique, encore une fois, si nous raisonnons sur les strictes dimensions des usines, à l'évidence, les usines avec l'OIBP, demandent plus d'énergie puisqu'il y a une perte de charge contre laquelle il faut lutter. Il faut pousser l'eau fort.

Si on prend la bonne enveloppe, si on regarde la consommation électrique des trois usines qui vont consommer plus (avec RTE, il y a un renforcement en puissance mais aussi une sécurisation puisqu'on met deux réseaux en parallèle pour assurer une redondance sur le fonctionnement des usines). Mais quand vous prenez la bonne enveloppe, avec la consommation électrique des usagers, le fait d'avoir une eau de cette qualité va diminuer la consommation énergétique. On a fait faire des études par deux bureaux indépendants, Deloitte et In Extensio, les uns ont trouvé que ça faisait 100€ et l'autre 94€ d'économie pour le fameux foyer de référence avec 120 m³ de consommation d'eau par an, avec prise en compte de l'augmentation du prix de l'eau liée à cette nouvelle technologie. Voilà donc 1, pouvoir d'achat, 2, consommation électrique. Après, sur le fait de faire en sorte que la ressource soit de moins mauvaise qualité à l'avenir (et pourquoi pas de meilleure qualité), nous sommes unanimes sur la question. Là où nous sommes plus dubitatifs, c'est sur le temps que ça va prendre et nous considérons que notre responsabilité c'est aujourd'hui, demain, dans les années et décennies à venir, puisque je pense que ça va prendre du temps avant que l'on ait des cours d'eau, des rivières et des fleuves de meilleure qualité, d'assurer à nos usagers une eau de meilleure qualité. Et c'est l'objet du projet.

Oui, bonjour à tous, **Coralie Duplan, du SEDIF**, je travaille sur le projet, objet du débat. Je voudrais juste rétablir un élément pour une personne qui a posé une question sur le dossier de présentation du projet qui disait qu'il y avait forcément besoin de reminéraliser l'eau avec une technique d'OIBP. Ça, c'est vrai. Ce qu'on présente, dans notre projet et que vous pourrez lire dans les lignes en-dessous que celles que vous évoquez, c'est que le projet qu'on a construit au fur et à mesure des années, vient panacher des membranes de nanofiltration et des membranes d'OIBP. Et c'est grâce au panachage de ces deux types de membranes qu'on va pouvoir s'affranchir d'une reminéralisation. Je veux juste poursuivre sur la sobriété énergétique et les eaux pluviales. C'est également un axe fort de notre projet puisque c'est quelque chose qui préoccupe le SEDIF. Nous avons mis des exigences fortes en matière de conception de bâtiments durables avec notamment des objectifs pour s'affranchir de tout ce qui va être poste consommateur, avec climatiseur, chauffage et notamment par de la végétalisation des bâtiments. Nous avons également mis des objectifs de récupération et de production d'énergie avec un minimum de 10%, c'est un minimum. Les candidats peuvent proposer plus. Notre but est bien de gérer les eaux pluviales à la parcelle.

Intervention d'Edith Felix

Je parlais sur le bassin versant, pas au niveau de la parcelle de l'usine.

Réponse de M. Luc Strehaiano

Je rappelle tout simplement que le cahier des charges demande au soumissionnaire de respecter des spécifications pour l'eau produite et c'est au soumissionnaire de faire l'arrangement. Alors, je ne suis pas rentré dans le détail effectivement. Les techniciens sont là. Alors, c'est un mariage entre tout petits trous et des membranes un peu plus grandes, judicieusement installées, qui permettent d'obtenir les garanties que nous avons demandées mais nous n'avons pas dans le cahier des charges dessiné la ligne telle qu'elle devait être. Il y a des engagements sur la qualité de l'eau brute et des exigences sur la qualité de l'eau produite et les soumissionnaires doivent garantir la qualité de l'eau produite et donc ça ne remet absolument pas en cause comme vous vouliez le laisser penser le cahier des charges ni l'appel d'offres.

Intervention

Bonjour à toutes et tous, je suis **Dan Lert, Président d'Eau de Paris, adjoint à la Maire de Paris en charge de l'eau**. Je voudrais d'abord remercier la Commission Particulière du Débat pour organiser ce débat qui est très important.

On a constaté aujourd'hui dans les échanges et dans les discussions et les présentations qui ont été faites l'importance des enjeux autour de la préservation de la ressource en eau. Ce que je voudrais dire pour commencer, avant de prolonger les discours d'un certain nombre de collègues élus des autorités organisatrices de l'eau en Île-de-France, c'est dire qu'Eau de Paris travaille depuis trente ans à la prévention à la source des pollutions, travaille avec l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie avec les agriculteurs sur nos aires de captage et d'alimentation pour réduire les pollutions, les pesticides, les intrants chimiques. Et c'est comme ça qu'on améliore durablement la ressource en eau.

Et, une information importante, que je voudrais donner pour prolonger cette présentation, c'est dire au Vice-Président du SEDIF que toutes les autorités organisatrices d'Île-de-France délivrent une eau

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 44 49 84 24

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/eau-potable-idf>

d'excellente qualité et d'ailleurs nous respectons l'ensemble des normes de production et de distribution d'eau potable. Parce que vous l'avez un peu effleuré, mais c'est important de le rappeler.

Ensuite, qu'est-ce que nous dit la technique OIBP que vous souhaitez installer sur les usines ?

Nous avons des questions sur la protection de la ressource, la préservation de la ressource en eau. Aujourd'hui on nous parle de 15% de prélèvements supplémentaires pour cette technique de filtration OIBP.

Donc ça c'est une question importante. On traverse un contexte d'urgence climatique, d'accélération du changement climatique. Sur le débit et l'étiage de la Seine, on a des projections climatiques en Île-de-France à 2030 et 2050 donc c'est une question extrêmement importante pour la question de la qualité de l'eau.

Il y a la question des concentrats que vous allez remettre en Seine, en aval de vos usines. C'est une question très importante et qui nous concerne particulièrement à Eau de Paris puisque nous avons aussi nos usines de production en partie sur la Seine donc ça c'est une question qui mériterait des éclairages et des présentations plus détaillées de ce que nous avons entendu aujourd'hui.

Ensuite en termes d'impact sur la facture de l'eau, sur le prix de l'eau, il est question d'un projet qui initialement était à hauteur de 800M€ pour équiper les trois usines du SEDIF. C'est un impact majeur. On parle de trente à quarante centimes. Mais c'est un impact majeur sur la question du prix de l'eau en Île-de-France et, vu l'interconnexion qui existe entre nos autorités organisatrices sur la distribution de l'eau, la question de faire payer aux usagers entièrement cette technique OIBP pour, j'allais dire, dépolluer l'eau se pose. Et c'est une question, mon collègue Michel Bisson en parlait tout à l'heure, c'est une question sociale, c'est une question d'accès à l'eau pour tous en IDF.

Donc ces questions mériteraient quand même d'être éclairées notamment sur le prix final puisque ces huit cents millions d'euros c'était le prix au départ, on a connu une période d'inflation et donc on aimerait avoir des chiffres plus précis mais en tout cas sur ces deux questions qui sont à mon sens, enfin à notre sens, fondamentales : la préservation de la ressource en eau, la question des prélèvements supplémentaires, et la question du rejet des concentrats d'eau et c'est pour ces raisons que le projet d'Arvigny, qui a été abandonné par le SEDIF mais surtout retoqué par l'Autorité Environnementale, est tombé et n'a pas fait l'objet d'un soutien d'ailleurs de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Donc ces questions sont très importantes, elles sont posées et elles se posent parce que nous sommes des autorités organisatrices sur le territoire francilien et nous avons, quelque part, des comptes à rendre pour l'ensemble des Franciliens, des usagers du service public de l'eau.

Eau de Paris distribue de l'eau à 3 millions d'usagers quotidiennement sur le territoire parisien.

On est intéressés pour comprendre la présentation qui a été faite par le SEDIF, peut-être l'actualiser et répondre sur ces questions qui sont fondamentales, à la fois écologiques et sociales.

Paola Orozco-Souël (Présidente de l'équipe du débat)

Merci pour cette intervention et ces éclaircissements par-rapport aux enjeux, effectivement, de certaines régies.

Je voudrais savoir si au fond de la salle si d'autres personnes souhaiteraient prendre la parole.

Réponse de M. Luc Strehaiano

Sur le prélèvement, on voit que vous avez bien regardé les documents chers collègues, comme vous le voyez quand nous prélevons 100 nous produisons 85 et nous retournons au cours d'eau 15. Donc vous avez bien les 15% qui sont partis, ils ne se sont pas évaporés et puis j'ajoute, pour reprendre ce qui a été dit par M. Touly que nous avons la chance, par une politique d'entretien des réseaux, d'avoir un rendement que beaucoup nous envie : 91% aujourd'hui de rendement des réseaux... Je ne donnerai pas le rendement moyen des réseaux des distributeurs d'eau en France, mais quand on parle de gaspillage d'eau... bon voilà, vous vous rendez compte ?

Après, effectivement, nous n'épurons pas les rivières et nous n'épurons pas le fleuve, mais nous n'y ajoutons pas, à la différence du projet d'Arvigny, des éléments qui n'y étaient pas avant.

Et sur le prix nous savons, nous montrons, que cette technique, sans tenir compte des 30% aujourd'hui de personnes qui boivent encore de l'eau en bouteille, et les études montrent que ceux qui sont le

plus enclins à voir de l'eau bouteille sont plutôt des personnes issues de pays où l'eau est de mauvaise qualité au robinet et où l'on s'en méfie ! Et donc c'est majoritairement des personnes qui ont un faible pouvoir d'achat qui vont acheter de l'eau en bouteille au supermarché. Et, nous, ce que nous pensons, c'est qu'avec cette eau de meilleure qualité, sans compter le gain de l'économie de plus d'achat d'eau en bouteille, nous sommes déjà à un gain de pouvoir d'achat, et même environnemental, car si vous avez bien regardé ce qui est indiqué sur les flacons de lessive, c'est qu'en fonction de la dureté de l'eau vous mettez 1/2 bouchon ou 1 bouchon complet, plus l'eau est dure plus il faut mettre de lessive dans le lave-linge.

Paola Orozco-Souël (Présidente de l'équipe du débat)

Merci ! Alors il y a-t-il d'autres interventions ?

Intervention

Monsieur Marcovitch : je voudrais pas ré-intervenir complètement mais rappeler à Monsieur que bien sûr, vous ne sur-polluez pas avec des nouveaux produits, vous concentrez en rajoutant un concentrat polluant, vous augmentez le taux de pollution de la même rivière tout simplement et c'est une des raisons pour lesquelles Arvigny a été repoussée parce que vous sur-polluez en concentration des produits déjà existants et le travail c'est pour l'usine suivante qui devra travailler plus pour dépolluer une eau que vous avez sur-polluée avec le produit qui existait déjà, je ne vous remets pas en cause, mais c'est ça le problème aussi qu'on est obligé de soulever.

Paola Orozco-Souël (Présidente de l'équipe du débat)

Merci Monsieur, je redonnerai la parole à la salle dans un instant mais, pour des raisons de temps malheureusement on n'aura pas la péniche pour toute la soirée, sachez donc que sur le site du débat que nous avons créé, vous avez des documents et vous pouvez aussi poser toutes les questions, du 20 avril au 20 juillet, questions qui vont obtenir des réponses de la part du SEDIF parce qu'il s'est engagé à le faire et nous équipe du débat sommes là pour garantir que cet engagement soit tenu.

Ensuite et toujours sur le site du débat, vous avez une bibliothèque du débat où vous trouverez les éléments qui permettent de comprendre les études réalisées par le SEDIF, mais vous pouvez également y contribuer en ajoutant des études ou des éléments que vous considérez nécessaires pour éclairer le débat, l'enrichir et diffuser d'autres informations qui ne seraient pas aujourd'hui disponibles sur cette plateforme.

Réponse de M. Luc Strehaiano

Simplement, pour revenir à mon éminent contradicteur... Il faut aussi maîtriser la règle de trois et que... la quantité que nous rejetons avec nos 15 sur 100, est quand même très loin, très loin du débit du fleuve, donc l'effet... de 1 on n'y rajoute pas de cochonneries et 2 en proportion de la règle de 3 entre le débit prélevé et le débit qui revient, vous verrez que on est dans des proportions qui ne méritent pas la remarque que vous venez de faire.

Intervention

Daniel Marcovitch

Oui je veux rajouter que c'est un problème de directives européennes, nous devons rendre d'ici quelques années l'eau écologiquement claire, et ce n'est pas en rajoutant, même 1% ou 2% du polluant qui existe déjà, qu'on va améliorer les choses. On n'arrive pas à dépolluer les rivières et ce que vous faites c'est que vous rajoutez ... ce filtrat que vous concentrez envoyez- le dans la décharge, le renvoyez pas dans le fleuve !

Paola Orozco-Souël (Présidente de l'équipe du débat)

Je donne la parole au SEDIF et ensuite si vous n'avez pas d'autres interventions à faire, je vous invite à continuer les échanges de manière un peu plus conviviale autour d'un verre. Allez-y.

Réponse de M. Luc Strehaiano

On a un problème de concordance des temps. Nous pensons que ce n'est pas demain, malheureusement qu'on aura une source d'approvisionnement en qualité suffisante, et on pense qu'il y a une période transitoire, malheureusement très longue, période transitoire durant laquelle nous devons à nos usagers une eau de très grande qualité.